



Compte-rendu sommaire du Comité Syndical

Séance du 1^{er} avril 2019

L'An deux mil dix neuf, le 1^{er} avril, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective légalement convoqué le 27 mars 2019, s'est assemblé en ses locaux, sous la présidence de Madame Francine KETFI, première vice-Présidente, par délégation de la Présidente du SIRESCO.

Le nombre de membres en exercice est de :	45
Le nombre de délégués titulaires présents est de :	11
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	02
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents est de :	13

Il est rappelé que lors de la dernière réunion du 26 mars 2019, le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article L2121.17 du CGCT, le Comité syndical a de nouveau été convoqué à 3 jours au moins d'intervalle et délibère donc ce jour, premier avril 2019, sans conditions de quorum.

Etaient présents :

KETFI Francine, TENDRON-FAYT Muriel, NUNG Michel, MOUTAOUADHIA Ben Mustapha, COMPAROT Alain, GELY Fabienne, ATHEA Bernard, SVITEK Brigitte, ROGER Michel, PINEAU Aline, MAMBOLE Eric, délégué(e) titulaires – DUSSIEUX Hélène, MARKOVIC Julien, délégué(e)s suppléant(e)s.

Etaient excusés :

SPIRO Jacqueline, DUBOÉ Nicole, GILLET Frédéric, CALSAT Patrice, LERICQ Sophie, WOHLGROTH Antoine, LE MOINE Sandrine, MERCADER-Y-PUIG Maria, LE FRANC Magalie, LEVEQUE Isabelle, HAMOUM Djafar, MOUROT Isabelle, CADAYS-DELHOME Corinne, DHOLANDRE Danièle, LE LAGADEC Jeannick, ZELIOLI Valérie, VACHÉ Clément, ARNAUD Anne-Marie, GUINERY Annick, SPEGAGNE Antony, GILLET Pierre-Alain, DARSONVILLE Jean-Michel, SOLITUDE Jeanick, MAYET Daniel, ZAVALLONE Romain, OUZZIZ Malika, JALIBERT Sylvie, DURIN Jacques, MERET Audrey, PARRINELLO François, SARAH Pascal, ROCQ Françoise, LEROY Marie-Anne, BERRANDOU Nacima.

Secrétaire de séance : Eric MAMBOLE.

ORDRE du JOUR :

- **Désignation du secrétaire de séance :**
Monsieur Eric MAMBOLE est désigné à l'unanimité.
- **Approbation du procès-verbal des séances du 19 février 2019 et du 26 mars 2019 :**
Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

- Rendu compte des décisions de la Présidente prises par délégation du Comité syndical en application de la délibération n°2018.07.18-39 adoptée en référence à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Le Comité syndical adopte le budget primitif pour l'exercice 2019, équilibré en recettes et en dépenses, respectivement, à 28 361 228.29 € en section de fonctionnement et 1 594 075.65 € en section d'investissement. Arrête la balance générale en recettes et en dépenses à 29 955 303.94 €.

Confirme le maintien du nombre de points attribué au 1^{er} janvier 2019 au coût unitaire des productions des repas et autres fabrications ; et confirme le maintien de la valeur du point à 0.01 €.

→ Délibération n° 2019 -10 est adoptée par 10 voix Pour, et 3 Abstentions.

2. Emprunt pour l'exercice 2019 :

Le Comité Syndical décide d'engager la consultation d'organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 500 000 €, conformément à l'inscription au budget 2019, sur une durée de remboursement et de coût financier présentant le meilleur rapport économique et financier. Autorise la Présidente à signer les documents à intervenir pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 500 000 € sous la forme d'un ou plusieurs prêts.

→ Délibération n° 2019 -11 est adoptée à l'unanimité des voix.

3. Fixation de la rémunération des astreintes :

Le Comité syndical adopte la poursuite de la procédure d'astreinte mise en place au 1^{er} janvier 2018 dans les mêmes termes qu'indiqués dans la délibération n° 2017.12.12/05, du Comité Syndical du mardi 12 décembre 2017 ; et fixe les modalités de rémunération des astreintes des agents de la filière administrative et technique.

→ Délibération n° 2019 -12 est adoptée à l'unanimité des voix.

NOTES D'INFORMATION :

Le Comité syndical prend connaissance de :

- Programme d'animations pédagogiques 2019-2020
- Subvention FranceAgriMer
- Point d'étape des 15 engagements pour 2019
- Conclusions de la phase d'expérimentation de yaourts et de fromages blancs bio et locaux en seaux de 5 kg
- Présentation du label ECOCERT EN CUISINE
- Planification de la gestion des biodéchets dans les restaurants satellites

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.



Pour la Présidente et par délégation,
le Directeur Général des services,
Frédéric SOUCHET